

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2017-03-01 du 16 mars 2017 portant approbation du compte financier 2016 et affectation du résultat 2016

NOR : AFSX1730154X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le compte financier 2016 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le compte financier 2016 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

2. D'approuver le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2016 arrêté à la somme de - 85 427 039,42 € et de l'affecter au compte n° 106821 Réserves facultatives - Établissement, ce qui portera son montant à 159 323 986,96 €.

3. D'approuver le résultat budgétaire déficitaire de l'exercice 2016 arrêté à la somme de - 69 362 418,01 € et le tableau d'équilibre financier arrêté à la somme de - 69 626 336,11 €.

4. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2017-03-01 du 16 mars 2017 portant approbation du compte financier 2016 et affectation du résultat 2016.

Nombre de présents au moment de la délibération : 20.

Votants : 20.

Abstentions : 2.

Nombre de voix « Pour » : 18.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 16 mars 2017.

Le président,
A. PERRIOT

Le directeur,
M. DESJARDINS